



Séance ordinaire du
1^{er} décembre 2025

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

4. Rapport d'activités du conseil

4.1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 11 novembre au 1er décembre 2025

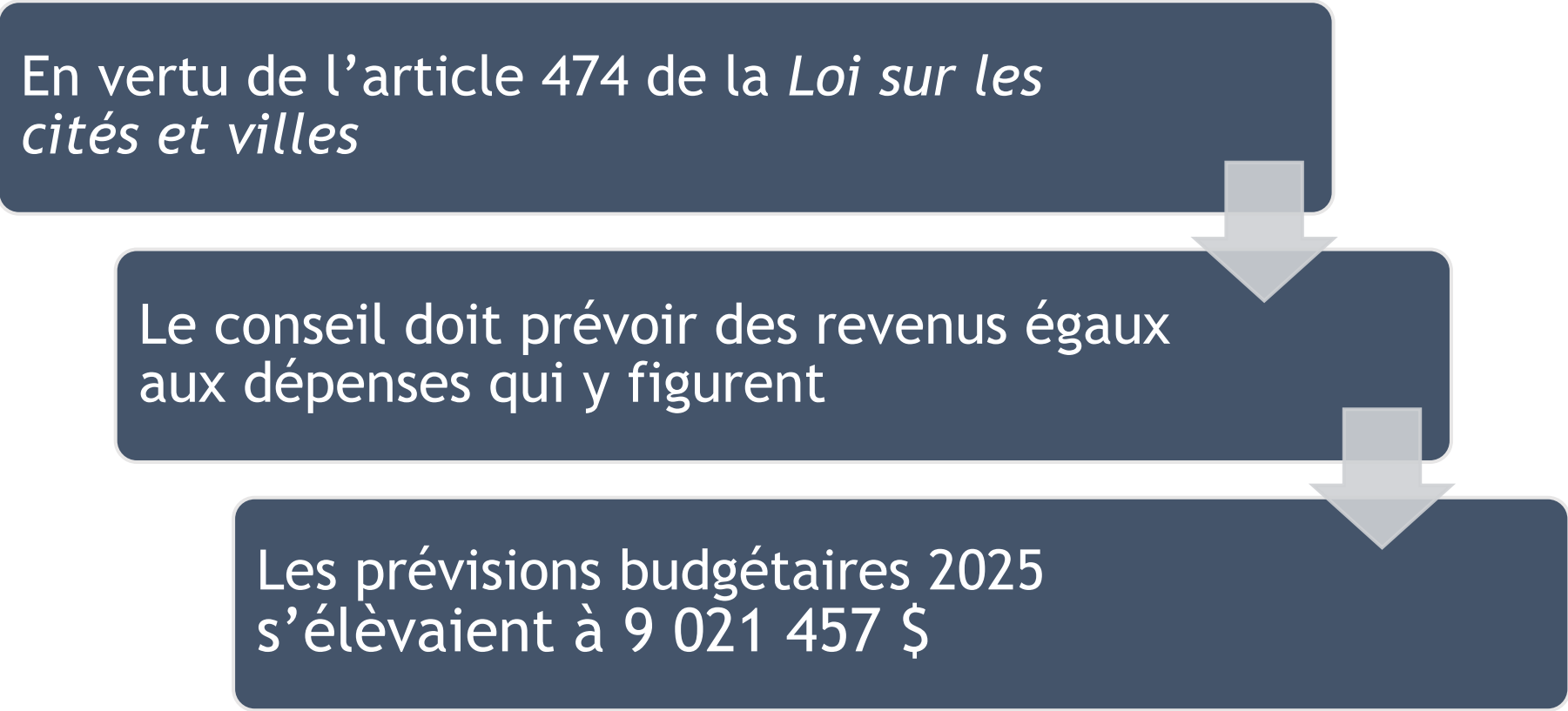
LISTE DES COMPTES - VILLE	
Total	
du 11-11 au 01-12-2025	937 755.80 \$
GRAND TOTAL	937 755.80 \$



4.1.2

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 350-2025 concernant les prévisions budgétaires 2026

En vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*



```
graph TD; A[En vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes] --> B[Le conseil doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent]; B --> C[Les prévisions budgétaires 2025 s'élevaient à 9 021 457 $];
```

Le conseil doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent

Les prévisions budgétaires 2025 s'élevaient à 9 021 457 \$

4.1.3

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 351-2025 concernant le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2026

Le projet de Règlement prévoyait un taux foncier à 1,06 \$ en 2025 par cent dollars (100 \$) de la valeur foncière des immeubles résidentiels



Le Règlement prévoit d'autres taux de taxes pour différentes catégories d'immeubles

4.1.4

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 352-2025 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2026



En vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Sont classées « *routes locales de niveau 3* », c'est-à-dire accès à des résidences saisonnières

Routes situées dans des zones forestières et de villégiature et ne sont pas utilisées par l'ensemble de la population

Tarifs déneigement 2025

- Route des Laurentides : 155 \$
- Route de la Montagne : 120 \$

4.1.5

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 353-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2026



En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Établir les tarifs applicables pour 2026 pour pourvoir aux dépenses annuelles d'opération et de gestion

Pour pourvoir aux dépenses du service de la dette

Tarifs 2025

- Résidentiel : 220 \$ par unité
- Ferme : 330 \$ par unité

4.1.6

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 354-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2026

En vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Établir les tarifs applicables pour 2026 afin de les ajuster aux dépenses annuelles d'opération, de gestion et du service de la dette

Tarifs 2025

- Égout et assainissement des eaux : 220 \$
- Vidange de fosse septique annuellement : 77 \$
- Vidange de fosse septique saisonnier : 39 \$
- Taxes spéciale - vidange des bassins : 15 \$

4.1.7

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 355-2025 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2026

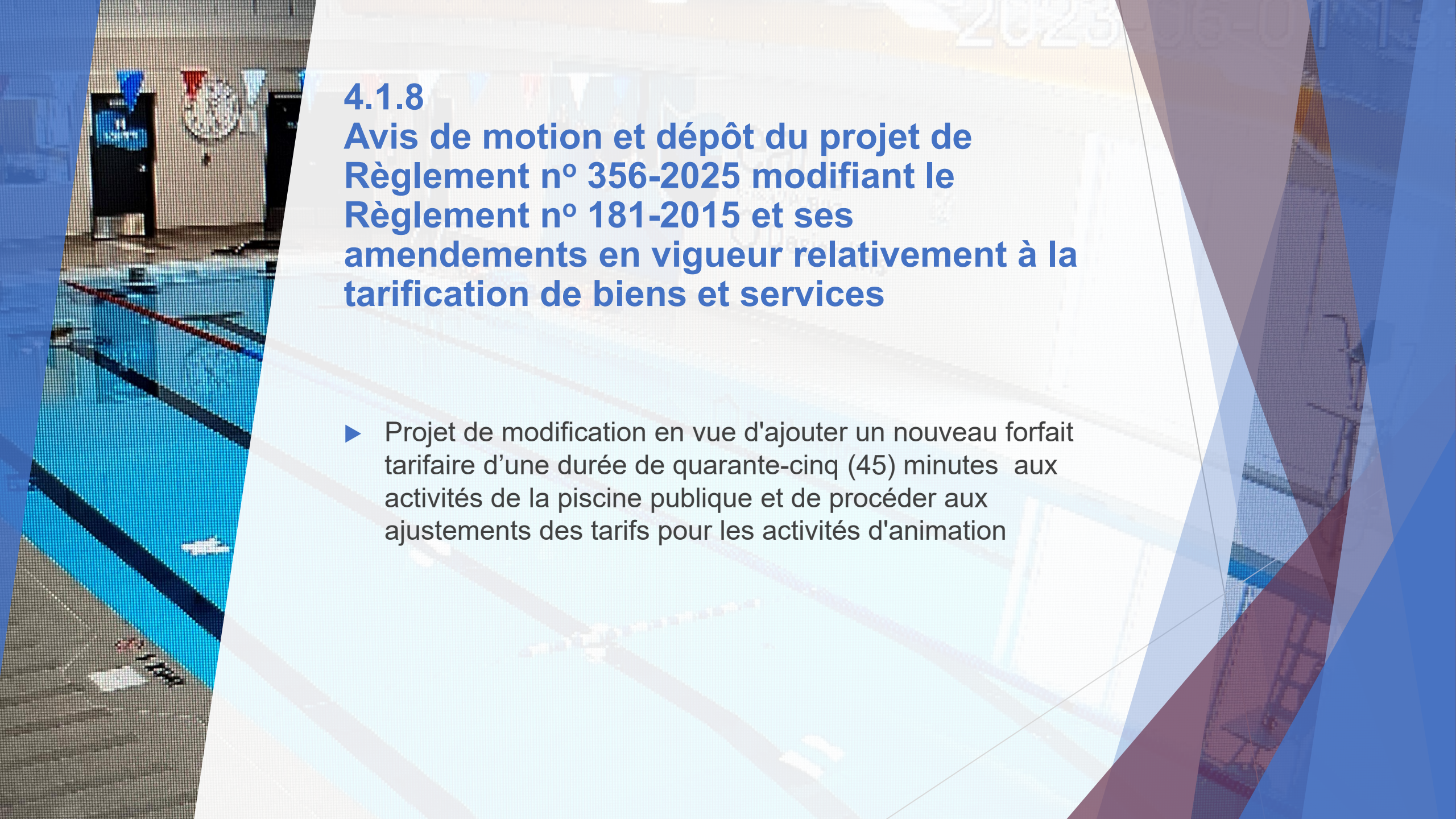
En vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*

Délégation de compétence à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Tarifs 2025

- Ordure/recyclage/organique résidence : 251 \$
- Ordure/recyclage ICI : 577 \$
- Ordure ferme ICI : 375 \$





4.1.8

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 356-2025 modifiant le Règlement n° 181-2015 et ses amendements en vigueur relativement à la tarification de biens et services

- Projet de modification en vue d'ajouter un nouveau forfait tarifaire d'une durée de quarante-cinq (45) minutes aux activités de la piscine publique et de procéder aux ajustements des tarifs pour les activités d'animation

4.1.9

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026

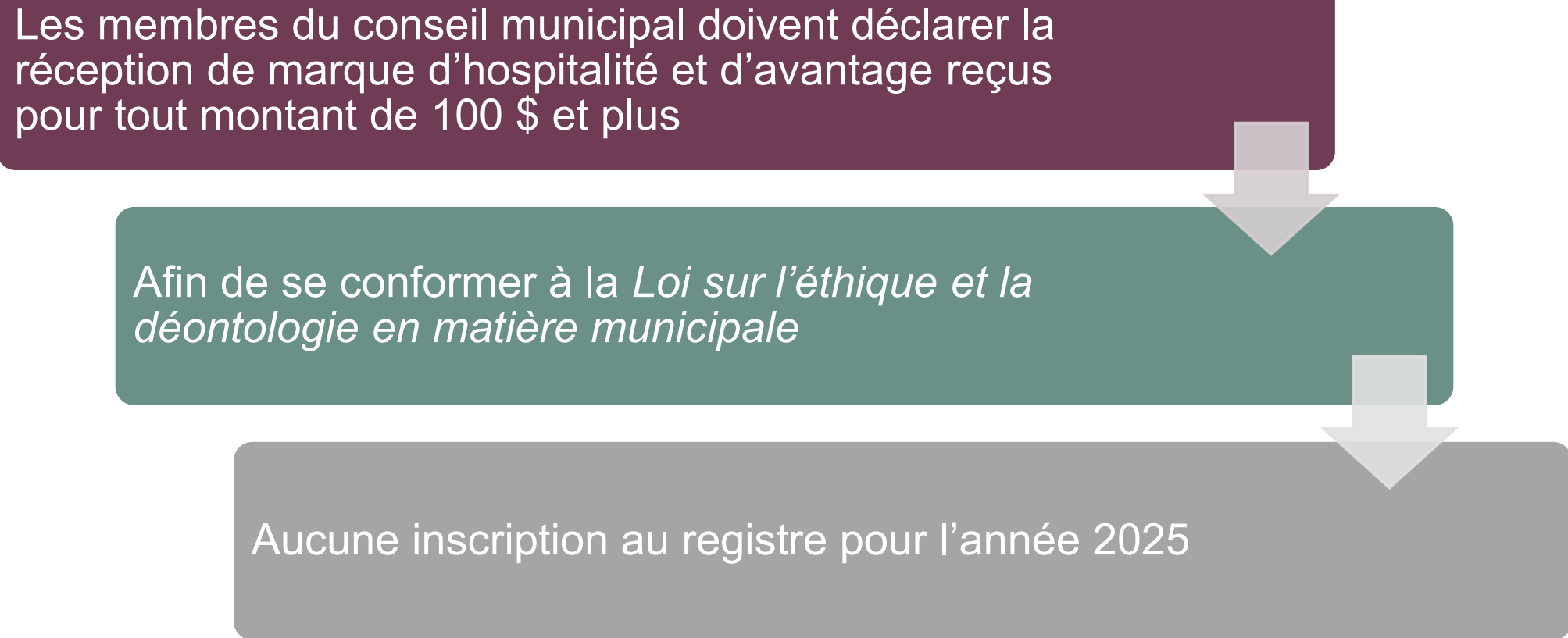
- 19 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 13 avril
- 4 mai
- 1 juin
- 6 juillet
- 24 août
- 14 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre



4.1.10

Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

Les membres du conseil municipal doivent déclarer la réception de marque d'hospitalité et d'avantage reçus pour tout montant de 100 \$ et plus



```
graph TD; A[Les membres du conseil municipal doivent déclarer la réception de marque d'hospitalité et d'avantage reçus pour tout montant de 100 $ et plus] --> B[Afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale]; B --> C[Aucune inscription au registre pour l'année 2025];
```

Afin de se conformer à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

Aucune inscription au registre pour l'année 2025

4.1.11

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

- ▶ Obligation dans la *Loi sur les élections et les référendums*
- ▶ Doit être complété chaque année
- ▶ Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)



4.1.12

Résolution pour une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons en vertu du Règlement d'emprunt n° 343-2024 — Réfection du 2^e rang Ouest et réfection de ponceaux

- ▶ La *Loi sur les cités et villes* (art. 567) permet à une municipalité de contracter un emprunt temporaire pour financer des dépenses liées à un règlement d'emprunt
- ▶ Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 19 février 2025, le Règlement d'emprunt n° 343-2024 au montant de 5 500 000 \$
- ▶ Ce règlement vise les travaux de réfection du 2^e rang Ouest ainsi que la réfection de ponceaux, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 — Volet redressement — Sécurisation
- ▶ Le conseil autorise M. André Fortin, maire, et M^{me} Mélissa Gagnon, directrice des finances par intérim, à signer auprès de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons tous les documents requis pour la demande de l'emprunt temporaire de 5 500 000 \$

4.1.13

Dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles du centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean 2026 à 2029



École Jean XXIII

Capacité d'accueil : 111 élèves
Prévisions 2026 : 58 élèves



École Mgr-Victor

Capacité d'accueil: 261 élèves
Prévisions 2026 : 214 élèves



Entente scolaire-municipale pour une utilisation
conjointe des gymnases

4.1.14

Refus du projet de convention de résolution d'une convention de vente immobilière soumis par M^{me} Maude Girard et M. Alexandre Fillion – 98, rue Mathieu

- La vente du terrain a été autorisée par la résolution **208.08.2024** et le contrat de vente signé le **22 octobre 2024**
- Les acquéreurs souhaitent aujourd'hui procéder à la **rétrocession** du terrain
- La résolution **224.08.2025** autorise la signature d'un contrat de rétrocession
- Dans le but de récupérer les taxes de vente qu'ils ont payé lors de la vente de l'immeuble, les acquéreurs ont soumis à la Ville un projet de convention de résolution d'une convention de vente immobilière
- Le projet a été analysé par notre conseiller juridique
- La Ville conclut que les **conditions nécessaires ne sont pas réunies** pour appliquer une telle résolution de vente immobilière

Décision du conseil municipal:

- **Refuser** le projet de résolution déposé le 3 octobre 2025
- **Réitérer** l'accord de la Ville pour procéder à la rétrocession conformément à la résolution 224.08.2025
- **De requérir** de M^{me} Maude Girard et M. Alexandre Fillion qu'ils fournissent à la Ville un projet de contrat de rétrocession conforme aux dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise*

4.1.15

Modification des nominations des représentants pour agir au sein des comités du conseil

Comités internes	André Fortin	Luc Maltais	Évans Potvin	Hervey Tremblay	Gérard Mathieu	Patricia Labonté	Mélanie Plourde
Administration et développement		x		x	x		
Loisirs, culture, tourisme et qualité de vie			x	x			x
Gestion du territoire		x	x			x	
Comité des communications					x	x	x
Comités externes	André Fortin	Luc Maltais	Évans Potvin	Hervey Tremblay	Gérard Mathieu	Patricia Labonté	Mélanie Plourde
Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean				x			
Comité consultatif d'urbanisme			x		x		
Comité d'embellissement et environnement							x
Comités MADA et suivi politique familiale - Bilan de santé						x	
CRSBP							x
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	x		substitut				
Office municipal d'habitation		x					
Régie intermunicipale du parc industriel - secteur Sud	x		x				
Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud	x			x	x		substitut
Société des Loisirs		x					
Villa du Presbytère		x	x				
Colonie Richelieu				x		x	
	3	5	5	5	4	4	4



4.2 Gestion du territoire

4.2.1

Vente d'un terrain résidentiel à M. Stéphane Fortin — Lot 6 704 265

Superficie de 633,40 m²

61 360,69 \$ plus les taxes
applicables

Lot 6 704 265



4.2.2

Vente d'un terrain multifamilial à Gestion Simon Gagnon inc. — Lot 6 704 293

Superficie de
984,30 m²

116 543,97 \$
plus les taxes
applicables

Lot 6 704 293



4.2.3

**Vente d'un terrain
résidentiel M^{me} Marie-
Christine Côté et M.
Jean-Simon Allard —
Lot 6 704 264**

Superficie de 730,5 m²

70 767,27 \$ plus les taxes
applicables

Lot 6 704 264



4.2.4

Demande à la Commission de toponymie — Officialisation d'un nom de rue

Le nouveau développement résidentiel 2025 nécessite la création d'une nouvelle rue

La municipalité veut poursuivre la valorisation des familles fondatrices, en mettant cette fois l'accent sur des **femmes ayant marqué l'histoire locale**

Un mandat de recherche a été confié à la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean

Cinq noms de femmes fondatrices ont été recommandés et étudiés

Le conseil retient la candidature de **M^{me} Émilie Haddad-Gimaïel**, reconnue pour son engagement social, son soutien à l'éducation des jeunes filles et son rôle clé dans l'entreprise familiale encore active et demande l'officialisation du nom **Émilie Haddad-Gimaïel** comme nom de rue



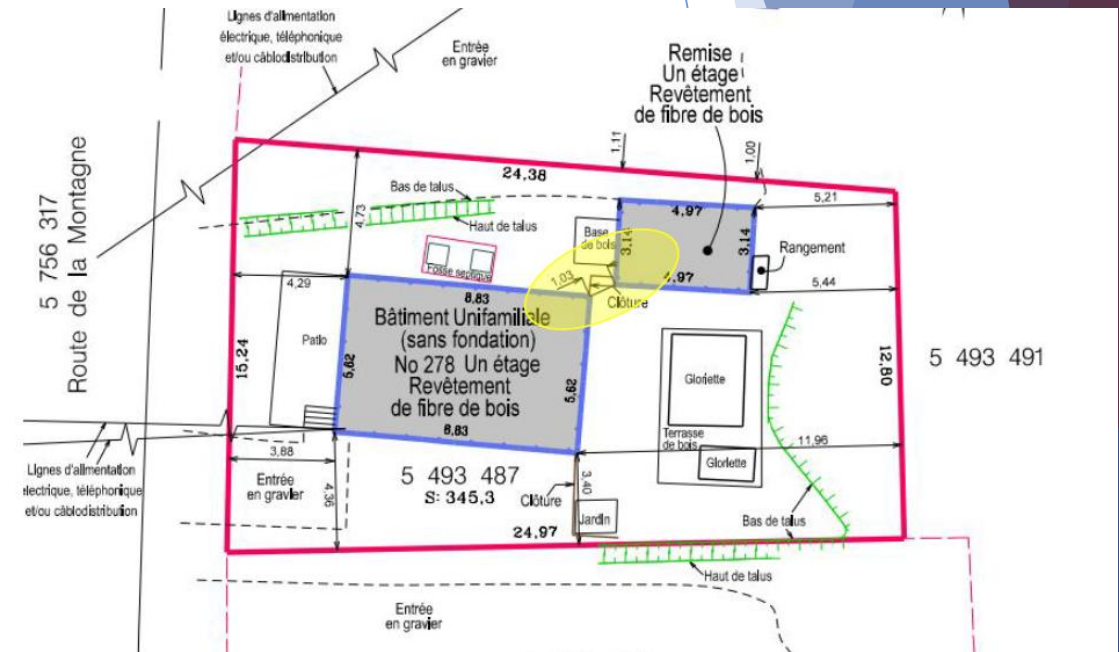
4.2.5

Demande de dérogation mineure n° 211-2025 – 278, route de la Montagne

Demande de M. Gabriel Tremblay visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel à une distance de 1,03 mètre de la résidence principale, alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de 2 mètres (dérogation de 0,97 mètre)

Sur recommandation du CCU – Réunion du 5 novembre 2025

- À la lumière des informations additionnelles présentées par M. Gabriel Tremblay, le conseil remet à une séance ultérieure sa décision sur la présente demande de dérogation mineure



4.2.6

Demande de dérogation mineure n° 208-2025 – 13, avenue Villeneuve

Demande de M. Éric Régner dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à son commerce du 13, avenue Villeneuve à une distance de 2 mètres du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 8 mètres.

Sur recommandation du CCU – Réunion du 25 novembre 2025

- Acceptation de la demande





4.2.7

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ferme Betchouan - aliénation en faveur de l'entreprise Api-Pomme

- ▶ **Ferme Betchouan** souhaite céder **5,36 ha** de sa propriété agricole à **Verger Api-Pomme (Medigesco Inc.)** afin de permettre l'expansion de son verger
- ▶ La Ferme conserverait **125,56 ha** après le morcellement
- ▶ La superficie du **Verger Api-Pomme** passerait de **3,61 ha** à **8,93 ha**, favorisant la croissance et la diversification d'une entreprise agricole innovante
- ▶ La demande est **conforme à la réglementation municipale** et maintient un **usage strictement agricole**
- ▶ Il est proposé de **recommander à la CPTAQ** d'accepter le morcellement des lots **6 493 543** et **6 629 255** au bénéfice du Verger Api-Pomme



4.2.8

Autorisation d'un signataire — Directive de changement N/Réf : 1713-4069 dans le cadre des travaux de construction des infrastructures du développement résidentiel 2025 — Modification hauteur d'une clôture - Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025

- ▶ Autorisation donnée à **M. Tomy Dufour**, directeur des travaux publics, de signer la directive de changement
- ▶ Modification liée à l'**ajustement de la hauteur de la clôture du bassin de rétention**
- ▶ Coût additionnel : **7 133,50 \$ plus les taxes applicables**
- ▶ Appropriation au **Règlement d'emprunt n° 344-2025**



4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1

Octroi d'un contrat à ImageriExpert (Photocopies Lac-St-Jean inc.) — Création graphique du journal municipal L'Informel

Résolution initiale (273.10.2025) : modification du nombre de parutions et du format du journal, contrat accordé à Imprimerie Métabetchouan

Changement de situation : fermeture de l'Imprimerie Métabetchouan avant la signature du contrat

Nouvelle offre : ImageriExpert (Photocopies Lac-St-Jean inc.) propose de reprendre le mandat aux mêmes conditions

Montant : 18 725 \$ plus les taxes applicables pour 5 parutions annuelles

4.3.2

Autorisation de signataire — Convention de services publics à intervenir avec le Village famille sur glace pour la saison 2025-2026

- ▶ M^{me} Dorianne Boulanger,
coordonnatrice des loisirs est
autorisée à signer





4.3.3

Adoption d'un budget d'exploitation pour les sentiers de ski de fond saison 2026 en vertu du projet d'entente avec la Municipalité de Saint-Gédéon

- ▶ Mise en opération des sentiers de ski de fond sur une portion du marais en attendant la signature de l'entente
- ▶ Conformément aux articles **2.1 et 2.2** du projet d'entente, chaque municipalité doit adopter un budget d'exploitation saisonnier
- ▶ Adoption du **budget d'exploitation 2026** :
 - ▶ Coût total : 2 950 \$
 - ▶ Part de la Ville : 1 475 \$

4.3.4

**Modification résolution
n° 274.10.2025 concernant
la directive de changement
n° ME-05 pour le
remplacement de la porte
coupe-feu de la salle de
réfrigération de l'aréna et
ajout d'un isolant dans les
espaces muraux de la salle
électrique et appropriation
au Règlement d'emprunt n°
329-2024**

Mise à jour de la résolution concernant la directive de
changement n° **ME-05**

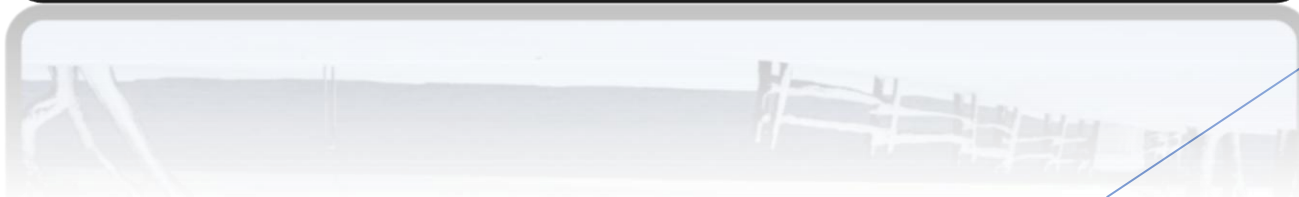
Travaux : **Remplacement de la porte coupe-feu** de
la salle de réfrigération et **ajout d'un isolant** dans les
murs de la salle électrique

Révision du coût : **10 030 \$ plus les taxes** (au lieu de
1 800 \$ plus les taxes)

Appropriation au **Règlement d'emprunt n° 329-2024**

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentation des activités du conseil



4.4.2 Représentations, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Croix-Rouge Canadienne	Campagne de financement	100 \$
Comité du centenaire de la Ville de Desbiens	Commandite — Fête du centenaire	250 \$
Centre de ressources pour hommes — Saguenay-Lac-St-Jean	Campagne de financement 2025-2026	50 \$
Le Prisme Culturel	Demance de commandite — spectacle Casse-Noisette	100 \$
Royal de Métabetchouan — Équipe M13-BB	Commandite pour la participation au tournoi international de hockey Pee-Wee 2026 à Québec	1 000 \$
Fondation pour l'enfance et la jeunesse	Campagne de Noël — Contribution — Accès à des loisirs	2 cartes de bain d'une valeur de 75 \$ chaque
Le Prisme Culturel	Invitation au spectacle Casse-Noisette	2 billets à 47 \$ chaque
Club de Pétanque	Tirage de cadeaux de Noël	2 cartes de bain d'une valeur de 75 \$ chaque

- 
- A photograph of a winter landscape. In the foreground, a wooden fence covered in snow runs across the bottom. Behind it, a calm lake reflects the sky. The far shore is covered in snow with some evergreen trees. The sky is a deep blue with some light clouds. The overall scene is peaceful and cold.
- 5. Dépôt de la correspondance**
 - 6. Affaires nouvelles**
 - 7. Période de questions des citoyens**
 - 8. Levée de la séance**